



## Une circulaire verte pour des achats publics plus écologiques, éthiques et sociaux.

Encourager, dans la politique d'achat des administrations publiques, l'introduction de clauses environnementales, sociales et éthiques, tel est l'objectif de la circulaire verte adoptée par le Gouvernement francophone bruxellois (Cocof). Cette circulaire vise non seulement à **ajouter des critères écologiques dans les marchés publics de fournitures et de services, mais aussi à baliser les principes légaux permettant l'intégration de critères et de clauses sociaux et éthiques dans les marchés publics.**

*"Les autorités politiques doivent prendre conscience de leur rôle à jouer pour rendre les marchés publics plus durables. Il s'agit là d'un levier non négligeable pour intégrer ces notions de développement durable dans la dynamique économique",* selon Christos Doulkeridis, Ministre-Président du Gouvernement francophone bruxellois (Cocof).

L'objectif est, qu'au terme de la première année, **au moins 75% des cahiers des charges** visés par la circulaire aient intégrés des critères environnementaux et sociaux.

Cette circulaire verte sera appliquée à l'administration centrale, aux sites d'enseignement, aux services à gestion séparés et à son OIP (Organisme d'intérêt Public), Bruxelles Formation. Afin de faciliter la mise en œuvre de la circulaire, la Cocof pourra compter sur l'expertise et la collaboration de Bruxelles Environnement.

*« La liste des fournitures visées est assez large, elle comprend les fournitures classiques de bureau, l'approvisionnement en énergie mais également des éléments plus spécifiques tels que les vêtements de travail ou encore l'informatique. Mais à côté de cette démarche, il y a aussi le principe de développement durable qui est une priorité pour l'ensemble du Gouvernement francophone bruxellois. Ajouter des clauses sociales dans les marchés publics, c'est permettre de rencontrer des objectifs tels que la mise à l'emploi de publics moins qualifiés, de personnes handicapées, de chômeurs de longue durée ou de personnes infrascolarisées »,* souligne Christos Doulkeridis.

**Une personne de référence** a été désignée au sein de l'administration pour mettre en œuvre cette circulaire verte. Sa priorité sera d'abord d'assurer l'information et la formation de tous les agents concernés. *" Je me réjouis de voir que l'administration de la Cocof a déjà désigné une personne qui fera office « d'éco-conseiller » et qui veillera à progressivement intégrer le développement durable dans toute la réflexion en matière d'achats »,* conclut Christos Doulkeridis. Des outils viendront appuyer son travail, *"citons par exemple la création d'une "page éco-responsable" sur le réseau intranet de la Cocof ou encore la mise en fonctionnement d'un guichet-marchés donnant les informations nécessaires à chaque étape de la rédaction des cahiers des charges".*

Une évaluation des premiers résultats sera menée au printemps 2012.